

TARIFS « RESIDENCE LES CHARMES »

TARIFS EN VIGUEUR à compter du 1^{er} Juillet 2009:

HEBERGEMENT :

	F1 (1 personne)	F1 (2 personnes)	F2 (1 personne)	F2 (2 personnes)
Loyer mensuel	511.73€	511.73 €	541.10 €	542.10 €
Balcon mensuel	21.67 €	21.67 €	21.67€	21.67 €
Terrasse ou alcôve mensuel	31.89€	31.89€		
Frais de vie collective mensuels (obligatoires)	483.33 €	750.34 €	554.75 €	784.65 €
Téléphone	0.16 € l'unité			
Ménage pour la remise en état du logement suite à un départ	12.51 € par heure passée			
Dépôt de garantie à l'entrée dans le logement	Equivalent à un mois entier de loyer restitué selon l'état des lieux de sortie			

En cas de départ pour convenances personnelles, le préavis est fixé à un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'hospitalisation ou d'orientation dans une autre structure, si le délai d'un mois n'est pas respecté, la facturation sera réduite pour moitié selon la date de départ.

RESTAURATION :

RESTAURATION DES RESIDENTS (facultatif)	<i>Petit-déjeuner :</i> 1.85 € <i>Déjeuner :</i> 4.63 <i>Dîner :</i> 3.43 €
REPAS DES AMIS, FAMILLE OU VISITEURS	<i>Déjeuner :</i> 8.30 € <i>Dîner :</i> 6.49 €

AIDE A LA PERSONNE :

	F1 (1 personne)	F1 (2 personnes)	F2 (1 personne)	F2 (2 personnes)
Forfait linge ménage mensuel (facultatif)	85.56 €	95.69 €	86.33 €	105.97 €
Majoration horaire supplémentaire du forfait linge ménage (facultative)	Majoration appliquée pour tout ménage ou linge supplémentaire : 12.39 € par heure supplémentaire			

Les repas ne seront pas facturés si l'absence a été prévue au moins 48 heures à l'avance.

Les repas des invités doivent également être prévus 48 heures à l'avance.

ASSURANCE : Chaque résident doit assurer son logement auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Il existe un tarif d'aide à la personne qui peut être facturé par avenant au contrat de séjour dans le cadre de la mise en place d'un plan d'aide plus élaboré. Il se décompose de la manière suivante :

Catégorie A(GIR 5-6) : 6.07 € par jour

Catégorie B(GIR 3-4) : 8.50 € par jour

Catégorie C(GIR1-2) : 11.04 € par jour

Il est mis en place après concertation avec le résident, sa famille et la direction ou la maîtresse de maison.

LORS DE VOTRE ADMISSION :

Nous vous remettons :

- Un dossier d'accueil complet qui comprendra les documents suivants :
 - la liste des documents à nous transmettre
 - la liste du personnel
 - un contrat de séjour
 - le règlement de fonctionnement
 - la charte des droits des personnes accueillies
 - les consignes de sécurité
 - l'état des lieux
 -

Nous tenons à votre disposition un registre de réclamation et de satisfaction